

Première Synthèses

Informations

PRÉVENIR L'ÉLOIGNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL : le PAP confronté à la durée

Le projet d'action personnalisé (PAP), proposé à tous les demandeurs d'emploi depuis juillet 2001, vise à prévenir le chômage de longue durée par un suivi individualisé. Les personnes encore au chômage au bout de six mois bénéficient d'un « entretien d'actualisation » dit PAPo2.

Dans les seize mois qui suivent le PAPo2, les actions du service public de l'emploi s'intensifient dans la majorité des cas : deux tiers des demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une prestation après l'entretien d'actualisation, contre seulement un tiers avant. Néanmoins, un quart des personnes n'ayant pas travaillé depuis le PAPo2 n'ont reçu aucune prestation. Pour les demandeurs d'emploi qui s'installent dans un chômage durable, la difficulté est de maintenir une intensité d'accompagnement compatible avec les moyens disponibles.

La vocation préventive du dispositif se complète alors d'une fonction mobilisatrice, visant à maintenir le lien avec le marché du travail et avec les institutions chargées d'en faciliter l'accès.

Les usagers restent sensibles aux efforts déployés par les services de l'emploi qu'ils jugent généralement utiles. Leurs opinions sur le dispositif se dégradent toutefois au fil du temps avec, pour certains, l'épreuve du chômage de longue durée.

Depuis juillet 2001, les demandeurs d'emploi relèvent, dès leur inscription sur les listes de l'ANPE, du « Programme d'action personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi » (PAP-ND) [1]. Tout nouveau chômeur passe un entretien approfondi avec un conseiller, à l'issue duquel est établi un premier Projet d'action personnalisé (PAPo1). Les personnes sont alors classées dans un niveau de service qui renvoie à un ensemble de prestations spécifiques auxquelles le conseiller peut recourir. Si le chômage persiste, un « entretien d'actualisation » dit « PAPo2 » a lieu six mois plus tard. Le cas échéant, les entretiens approfondis se succèdent tous les six mois, afin que le demandeur d'emploi ne soit pas livré à lui-même mais « accompagné » de façon

« individualisée » [2]. Outre le travail classique de rapprochement entre la demande et l'offre d'emploi, chaque phase du PAP est l'occasion de diagnostiquer la nature des difficultés rencontrées par le demandeur d'emploi, de prodiguer des conseils et de délivrer éventuellement des prestations favorisant le retour à l'emploi. Le dispositif PAP-ND combine deux logiques opérationnelles : celle de la prévention, qui suppose une action précoce, celle du suivi et de l'accompagnement qui passe par des entretiens réguliers et une action appelée à s'intensifier lorsque la personne est menacée de chômage de longue durée.

La Dares a enquêté, en deux vagues successives, un échantillon de personnes ayant passé un entretien PAPA2 en septembre 2002. Elles ont d'abord été interrogées cinq à six mois après cet entretien, puis de nouveau début 2004, soit 16 mois après leur entrée en PAPA2 (encadré 1).

Les demandeurs d'emploi, ni passifs ni résignés

16 mois après l'entretien PAPA2, 47 % des personnes occupent un emploi, 39 % se consacrent activement et exclusivement à en rechercher un, 6 % sont en formation et 9 % ne cherchent plus d'emploi (tableau 1). Neuf fois sur dix, les personnes jugent qu'elles sont durablement en emploi, bien que seulement la moitié des emplois

occupés soient à durée indéterminée (encadré 2). Parmi les 39 % de demandeurs d'emploi actifs, 59 % n'ont occupé aucun emploi depuis l'entretien PAPA2. Près de la moitié déclarent ne pas avoir reçu d'offre d'emploi de la part de l'ANPE ou de ses co-traitants. 53 % considèrent les offres reçues comme de bons contacts, qui auraient pu déboucher. Ces opinions sont proches de celles qui sont formulées par les personnes qui occupent un emploi. Si les situations personnelles diffèrent, c'est davantage parce que la mise en relation avec un employeur est diversement couronnée de succès qu'en raison d'une inégalité dans l'octroi des offres. Par ailleurs, 23 % des demandeurs d'emploi n'ont suivi aucune prestation.

À la date de l'enquête, les demandeurs d'emploi recourent fréquemment aux moyens traditionnels de recherche d'emploi. Depuis l'entretien PAPA2, la plupart d'entre eux se sont rendus au moins une fois à l'ANPE, même si une minorité (31 %) admet s'y rendre peu fréquemment. Près de neuf personnes sur dix ont fait appel aux petites annonces (y compris celles de l'ANPE). Près des trois quarts ont déposé des candidatures spontanées et ont mobilisé leur réseau de relations, sans grand succès à ce jour. Ceux qui ont occupé un emploi ont davantage fréquenté les agences d'intérim. Seules 1 % des personnes déclarent n'avoir effectué aucune démarche.

Moins de 10 % des personnes sans emploi disent avoir refusé, entre le PAPA2 et l'enquête, des offres d'emploi qui ne leur convenaient pas. Dans l'enquête précédente, 17 % des personnes sans emploi avaient déclaré un tel refus entre les PAPA1 et PAPA2. Les raisons en étaient multiples. Parfois, la qualification ou le métier ne convenaient pas. Ces raisons étaient invoquées dans 35 % des motifs de refus et dans 22 % des refus comme motifs exclusifs. Les problèmes de déplacement ou d'accès sont également avancés dans 27 % des refus, pour 16 % à titre exclusif. Le salaire offert n'intervenait que dans un refus sur six, et rarement comme motif unique.

Des difficultés de transport fréquentes, souvent liées à la situation économique personnelle

Les difficultés de déplacement sont très prégnantes chez les demandeurs d'emploi : 27 % de ceux qui cherchent un emploi début 2004 déclarent être gênés dans leur recherche par des problèmes de transports. En revanche, seules 9 % de celles qui occupent un emploi rencontrent des problèmes pour se rendre à leur travail. Un constat équivalent avait été dressé un an plus tôt. Ces difficultés ne dressent toutefois que rarement un obstacle absolu au retour à l'emploi.

Une fois sur deux, c'est l'absence de moyen de transport personnel qui explique les problèmes de transport. Un motif invoqué bien plus fréquemment que l'absence de transport public ou l'éloignement en lui-même. Cette lacune est souvent associée à l'absence de permis de conduire qui affecte 30 % de l'ensemble des personnes invoquant une gêne. Il est vrai que les personnes n'ont pas de prise sur l'absence ou l'insuffisance d'infrastructure à usage collectif. À l'inverse, le manque de moyen de transport individuel est plus fortement ressenti, parce que sa résolution est une perspective envisageable, bien que coûteuse.

Tableau 1
Situation 16 mois après l'entretien PAPA2
En pourcentage

	Emploi	Recherche emploi	Formation	Ne cherche plus	Total
Ensemble	47	39	6	9	100
Moins de 25 ans	49	36	12	3	100
25 à 49 ans	51	38	5	7	100
50 ans ou plus	24	51	2	23	100
Homme	47	41	6	6	100
Femme	46	37	5	11	100
Niveau d'offre de services à l'entretien PAPA2					
Libre accès	51	36	4	10	100
Appui Individualisé	44	39	7	9	100
Accompagnement Renforcé	45	44	5	6	100

Lecture : début 2004, 47 % des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un entretien PAPA2 en septembre 2002 occupent un emploi, 39 % sont en recherche exclusive d'emploi.

Source : Dares, enquête PAPA2.

Les problèmes de transport et de déplacement vont de pair avec les difficultés financières : ils affectent 36 % des personnes qui disent « ne pas y arriver sans faire de dettes », 25 % de ceux qui déclarent « y arriver difficilement » et un peu plus de 10 % de ceux qui estiment que leur ménage est financièrement plutôt à l'aise. Les difficultés à se déplacer peuvent, en ce sens, être vues comme une composante de la précarité, dont elles sont le fruit et qu'elles contribueraient simultanément à entretenir. Dans ce contexte, la proximité des locaux de l'ANPE est un atout : quatre personnes sur cinq s'y rendent en moins d'une demi-heure.

Lorsqu'elles n'ont vécu que des périodes de chômage depuis l'entretien PAp02, 37 % des personnes estiment que « leur situation risque de durer un certain temps », et 33 % jugent que l'ANPE s'occupe de moins en moins d'eux. Cependant, leur opinion à l'égard de l'ANPE et du Pare-PAP reste, en moyenne, positive. Elles pensent même plus fréquemment que les personnes ayant un emploi que le PAp02, le PAP en général et les services associés sont utiles. Elles attendent donc principalement, dans 82 % des cas, davantage d'offres d'emploi. Le succès final du dispositif est ainsi tributaire de la possibilité d'offrir des débouchés concrets.

L'entretien PAp02 intensifie les actions d'accompagnement

L'entretien PAp02 marque une inflexion dans l'intervention de l'ANPE vis-à-vis des demandeurs d'emploi. Dans les premiers mois de chômage, un tiers des personnes interrogées avait bénéficié d'une prestation. Dans les 18 mois qui suivent l'entretien PAp02, les deux tiers en bénéficient (tableau 2). C'est le cas de 77 % des personnes encore au chômage début 2004. Il est vrai que celles-ci ont été exposées plus longtemps au dispositif. Les plus âgés, les moins qualifiés, les bénéficiaires du RMI et ceux qui étaient indemnisés au PAp02 sont plus nombreux à être passés par une prestation. En revanche, les demandeurs d'emploi en libre accès au PAp02 en ont moins suivi.

Cette accentuation de l'action de l'ANPE est cohérente avec l'architecture du PAP-ND. L'entretien PAp02 permet de faire le bilan et de réorienter, le cas échéant, l'action de l'Agence [3]. L'intensification du service prend corps dans la période qui suit immédiatement l'entretien PAp02, en particulier pour les demandeurs d'emploi que le conseiller a inscrits en offre de service « accompagnement renforcé » : 72 % bénéficient d'au moins une prestation dans les six mois qui suivent le PAp02, contre 39 % auparavant.

Un dispositif soumis à des contraintes de moyens

Quand elles atteignent le PAp04, 44 % des personnes interrogées ont bénéficié d'un accompagnement renforcé à un moment ou à un autre de leur période d'inscription à l'ANPE, et seule une faible minorité (9 %) a été laissée tout le temps à elle-même (tableau 3). L'intensification de l'investissement du service public de l'emploi à partir du PAp02 laisse toutefois peu de marges d'actions ultérieures en cas d'échec. La palette des offres de service étant assez restreinte, il n'est pas toujours possible d'accroître encore l'effort. Certains demandeurs d'emploi passent alors par des périodes où le soutien de l'agence est plus faible. Ainsi, pour 54 % des personnes ayant effectué les entretiens PAp01 à PAp04, l'engagement de l'agence a baissé au moins une fois. 21 % des entretiens PAp04 se traduisent par une baisse du niveau de service. Cela peut signifier que les capacités d'autonomie pour rechercher un emploi se sont améliorées. Ou bien encore, que le service public de l'emploi a relâché son soutien.

Les chômeurs qui n'ont occupé aucun emploi depuis octobre 2002 sont un peu plus fréquemment en accompagnement renforcé en PAp04 qu'en PAp02. Ils sont toutefois encore 30 % en

Tableau 2
Actions suivies par les personnes interrogées

En pourcentage

	Accompagnement						Total	Prestations	
	Atelier	Évaluation	Recherche	Projet	BCA	Formation	Prestations	MER*	+ MER*
Ensemble des bénéficiaires de l'entretien PAp02									
Entre PAp01 et PAp02	12	3	5	6	3	3	32	43	60
Entre sept. 02 - mars 04	20	6	17	8	4	11	67	56	81
dont : de sept. 2002 à mars 2003	12	3	11	5	3	7	50	40	68
Individus qui sont en emploi début 2004									
Entre PAp01 et PAp02	14	4	5	7	2	4	34	46	63
Entre sept. 02 - mars 04	15	5	14	5	3	9	58	55	76
dont : de sept. 2002 à mars 2003	11	4	10	4	2	7	47	42	67
Individus qui cherchent un emploi début 2004									
Entre PAp01 et PAp02	10	2	6	5	3	3	30	42	58
Entre sept. 02 - mars 04	26	6	22	11	5	11	77	63	88
dont : de sept. 2002 à mars 2003	13	3	12	7	4	6	55	42	72
Individus en « Accompagnement renforcé » en septembre 2002									
Entre PAp01 et PAp02	15	4	10	8	3	3	39	45	65
Entre sept. 02 - mars 04	21	9	43	21	10	10	83	64	91
dont : de sept. 2002 à mars 2003	13	5	35	17	9	5	72	49	84

(*) - MER : Mise en relation avec un employeur ; BCA : Bilan de compétences approfondi ; Formation : mise en relation avec un organisme de formation.
Lecture : entre septembre 2002 et mars 2004, 20 % des personnes interrogées ont effectué au moins un atelier d'aide à la recherche d'emploi selon les données de l'agence; 67 % ont bénéficié d'au moins une prestation.

Source :
Dares, enquête
entretien PAp02
septembre 2002.

« libre accès » au PAp04. Par ailleurs, 12 % des personnes au chômage début 2004 n'ont bénéficié d'aucune prestation ni mise en relation avec un employeur au cours des 18 mois qui ont suivi l'entretien PAp02 (tableau 3).

Les personnes en emploi début 2004 ont eu des trajectoires d'offre de services laissant davantage la place au libre accès et ont moins souvent bénéficié d'accompagnement renforcé. Il semble donc que les agents du service public de l'emploi les aient orientées de façon pertinente, au vu des aptitudes inégales à se réinsérer.

Au total, le dispositif reste confronté à des tensions contradictoires : entre la logique pré-

ventive et la nécessité de trouver aussi des solutions aux personnes atteignant le stade du chômage de longue durée, entre le traitement de masse et la nécessité de concentrer les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin, lesquels ne se révèlent parfois qu'au fil du temps.

Entretiens et prestations : des moments importants, sinon déterminants

Dans l'ensemble, les personnes interrogées jugent que les entretiens approfondis postérieurs à l'entretien PAp02 ont des finalités proches de ce dernier. Comme pour le PAp02, 54 % les perçoivent comme un moyen d'apporter une aide, 16 % y voient une pure obligation

administrative. La volonté de contrôle est toutefois davantage ressentie : 25 % des répondants y voient le principal objet des entretiens (21 % pour l'entretien PAp02). Il est vrai que le conseiller vérifie la réalité de la recherche d'emploi dans plus de 80 % des entretiens.

60 % des personnes interrogées disent avoir modifié leurs comportements de recherche d'emploi à la suite de ces entretiens. Ils ont modifié leur manière de chercher (30 %) et se sont rendus plus souvent à l'ANPE (27 %). Ils ont changé le domaine ou métier recherchés (25 %), voire abandonné l'idée de suivre une formation (18 %), notamment ceux qui sont au chômage début 2004. Ces pratiques sont proches de celles qui étaient observées lors de l'entretien PAp02.

Les prestations fournies par le service public de l'emploi laissent majoritairement une impression positive à ceux qui en ont bénéficié (tableau 4). Ils jugent ainsi très utiles les évaluations et les prestations d'accompagnement (« recherche » ou « projet »), un sentiment partagé par plus de 80 % des bénéficiaires. Le taux de satisfaction est également élevé pour les bilans de compétences (73 %). Les ateliers d'aide à la recherche d'emploi sont moins fréquemment jugés utiles (62 %). Après l'entretien PAp02, davantage de personnes déclarent avoir reçu des offres du service public de l'emploi : 44 %, contre 30 % entre le PAp01 et le PAp02. Les offres d'emploi reçues sont jugées de bonne qualité dans 56 % des cas, un peu plus fréquemment que celles obtenues avant le PAp02 (51 %).

Tableau 3
Évolution de l'offre de service proposée lors des entretiens PAP
En pourcentage

	Entretien			
	Pap 01	Pap 02	Pap 03	Pap 04
A eu un entretien PAP	100	100	66	39
Niveau d'offre de service à l'entretien PAP				
Libre accès	45	33	36	34
<i>dont : libre accès depuis le début</i>	45	22	12	9
Appui Individualisé	45	49	47	48
Accompagnement Renforcé	10	18	16	17
Appui social (*)	1		1	2
Au moins une fois en « accomp. renforcé »	10	25	35	44
Renforcement du niveau d'offre de service		31	13	19
Abaissement du niveau d'offre de service		17	25	21
Chômeurs en 2004 sans emploi depuis PAp02				
A eu un entretien PAP	100	100	85	70
Libre accès	42	32	34	30
<i>dont : depuis le début</i>	42	20	11	7
Accompagnement Renforcé	12	18	20	21
En emploi en 2004				
A eu un entretien PAP	100	100	53	21
Libre accès	49	37	41	44
<i>dont : libre accès depuis le début</i>	49	24	15	14
Accompagnement Renforcé	8	17	15	10

(*) - L'offre de service « Appui social » à l'entretien PAp02 a été exclue du champ de l'enquête.
Lecture : parmi les bénéficiaires d'entretien PAp02 de septembre 2002, 39 % ont effectué un entretien PAp04 avant fin mars 2004. Dans 34 % des cas, cet entretien s'est traduit par une offre de services « libre accès ».
Champ : personnes ayant bénéficié d'un entretien PAP.

Source :
Dares, enquête
entretien PAp02
septembre 2002.

Tableau 4
Opinions sur les prestations des personnes en ayant effectué
entre septembre 2002 et mars 2004
En pourcentage

	Atelier (*)	Évaluation	Bilan de compétences	Accompagnement	Offres d'emploi (**)
Prestation utile ou très utile	62	84	73	80	56
<i>parmi les personnes en emploi début 2004</i>	59	79	67	83	58
<i>parmi les personnes au chômage début 2004</i>	64	84	75	78	53
Prestation a servi pour trouver l'emploi occupé	33	39	33	48	15***

(*) - Atelier a permis d'apprendre quelque chose.
(**) - Proportion de personnes pour qui l'offre d'emploi était un « bon contact ».
(***) - 15 % des emplois trouvés par le biais de l'ANPE.
Champ : personnes ayant effectué une prestation.
Lecture : parmi les personnes qui ont effectué un atelier d'aide à la recherche d'emploi, 62 % ont trouvé qu'il avait permis d'apprendre quelque chose. Parmi celles qui ont trouvé un emploi ensuite, 33 % disent que cet atelier leur a servi pour le trouver.

Source :
Dares, enquête
entretien PAp02
septembre 2002.

tations n'ont pour objet que de faciliter indirectement l'accès à l'emploi.

Avec le temps, les opinions sur le dispositif et le service public de l'emploi se dégradent quelque peu

Avec le recul, 57 % des personnes jugent que l'entretien PAPA2 a été utile. Ils étaient 68 % début 2003, soit cinq mois après cet entretien. Les personnes dont la satisfaction décline le plus sont celles qui ont retrouvé un emploi début 2004, les plus qualifiées, les personnes qui étaient indemnisées en 2002, ainsi que les plus âgées. Dans un peu plus de la moitié des cas, les personnes interrogées continuent à voir dans le PARE et le PAP un dispositif qui engage le demandeur d'emploi (tableau 5). 34 % des personnes avaient initialement déclaré avoir l'im-

pression de passer un contrat lors de l'entretien PAPA2. Un an plus tard, 65 % d'entre elles disent que le contrat a été respecté par l'ANPE et eux, et 22 % qu'il ne l'a été que par eux. Plus généralement, les usagers interrogés sont plus critiques vis-à-vis du dispositif qu'un an auparavant : à peine plus d'un sur trois estime que le PAP a été bénéfique pour son parcours professionnel, une baisse de cinq points en un an. Moins d'un sur deux est d'accord avec l'idée que le PAP est un bon moyen pour trouver un emploi (-10 points). Cette évolution s'explique au moins partiellement par le fait que la situation de certaines personnes s'est

dégradée par 12 mois supplémentaires de chômage. C'est d'ailleurs parmi les personnes sans emploi, les bénéficiaires du RMI ou les 50 ans ou plus que le jugement se durcit le plus. L'opinion sur l'ANPE se dégrade également : ils sont moins nombreux à soutenir que l'agence « sait bien voir les problèmes des chômeurs » (44 %, contre 48 % un an auparavant). Toutefois, les personnes interrogées pensent majoritairement que les agents chargés de les aider étaient « capables » de le faire (55 % de l'échantillon), « disponibles » (75 %) et seules 27 % les jugent « indifférents » à leur propre situation.

Tristan KLEIN, Patrick POMMIER (Dares).

Tableau 5
Opinions sur le dispositif

En pourcentage	Contrat respecté par ANPE	Contrat respecté par vous seul	Le PARE et le PAP : ça engage	Entretien PAPA2 utile	Le PAP a été bénéfique	Le PAP a été sans effet	Le PARE et le PAP : un bon moyen pour trouver un emploi	L'ANPE sait bien voir le problème des chômeurs	Agents capables de vous aider	Agents disponibles	Agents indifférents à votre situation	
Ensemble	65	22	53	57	36	54	48	63	44	55	75	27
Moins de 25 ans	58	26	50	54	40	53	51	63	41	59	71	28
25 à 49 ans	65	24	54	56	36	54	46	61	42	53	74	27
50 ans ou plus	75	14	51	63	31	55	55	68	59	60	83	22
Homme	67	22	53	58	35	54	51	65	48	56	76	26
Femme	64	23	53	56	37	54	46	61	40	54	74	28
Offre de serv. en sep. 2002												
Libre accès	64	25	54	55	31	58	50	65	47	53	77	25
Appui Individualisé	68	20	52	56	38	52	45	60	44	55	73	27
Accompagnement Renforcé	61	23	55	62	41	51	54	63	39	60	75	29
Niveau de formation initiale												
Niveau I, II ou III	67	23	62	46	31	63	42	58	39	44	78	23
Niveau IV	68	23	57	51	33	61	43	62	39	55	74	28
Niveau V	62	24	50	61	38	52	49	64	42	57	71	28
Niveau Vbis, VI	68	19	46	65	40	43	57	65	57	64	77	27
RMI en Sep 2002	51	24	52	59	30	56	44	61	35	53	69	35
Indemnisation en sep. 2002												
Non indemnisé	72	17	49	60	36	53	52	62	49	60	73	28
Indemnisé	63	24	54	56	36	54	47	63	43	54	75	26
En emploi début 2004	65	26	53	51	37	55	47	64	42	53	75	26
Chômeurs début 2004	64	21	52	61	35	54	48	61	44	56	73	28
Au chômage sans emploi*	66	16	52	64	34	52	51	62	47	56	76	28

Source :
Dares,
enquête
entretien PAPA2
septembre 2002.

(*) - Personnes au chômage début 2004, n'ayant occupé aucun emploi depuis le PAP 02.
Lecture : 57 % des personnes interrogées déclarent que l'entretien PAPA2 a été utile; 54 % des moins de 25 ans pensent cela.

L'ENQUÊTE DE LA DARES AUPRÈS DE BÉNÉFICIAIRES DU PAPA2

Pour mieux connaître les trajectoires suivies par les demandeurs d'emploi engagés dans cette démarche de suivi individualisé, la Dares a réalisé une enquête en deux vagues successives auprès d'un échantillon de personnes. Toutes ont bénéficié, en tant que demandeurs d'emploi, d'un entretien approfondi d'actualisation de leur Projet d'action personnalisée en septembre 2002. Cet entretien est qualifié de PAPA₀₂. Ces personnes inscrites au chômage entre juillet 2001 et mars 2002 avaient effectué un premier entretien PAPA₀₁ peu après l'inscription. Elles avaient au moins six mois de chômage cumulé dans le cadre de la demande en cours, condition pour réaliser un entretien PAPA₀₂. Comme les entretiens PAP se succèdent tout les six mois de chômage, certaines personnes ont ensuite réalisé un entretien PAPA₀₃ (pour 66% de l'échantillon), voire PAPA₀₄ (39% de l'échantillon).

Les demandeurs d'emploi entrés dans le dispositif au titre de la « reprise du stock » ont été exclus du champ de l'enquête. Il s'agit de tous ceux qui étaient inscrits à l'ANPE avant le 1er juillet 2001. L'objectif était de garantir une certaine homogénéité de l'ancienneté initiale de chômage. Ont été également exclus du champ les bénéficiaires de l'offre de service " appui social " à l'issue de l'entretien de septembre. Ce niveau de service vise à résoudre les difficultés sociales, voire médicales, des personnes, préalablement au retour à l'emploi. Il concerne moins de 2 % des bénéficiaires. Au total, 127 000 personnes répondant à ces critères composaient la base de sondage.

Début 2003, un peu plus de 3 000 personnes avaient répondu à une première série de questions sur l'entretien d'actualisation de septembre 2002, les actions qui en avaient éventuellement découlé, ainsi que sur les entretiens et les actions de la phase précédente (PAPA₀₁). Elles ont été interrogées une seconde fois par téléphone en janvier et février 2004 avec une interrogation complémentaire en face à face en mars pour un échantillon de 200 non répondants. 2 542 réponses ont été obtenues, 2 463 par téléphone et 79 en face à face.

Le questionnement portait sur le déroulement de l'entretien lui-même (en première vague), sur les actions d'aide au retour à l'emploi proposées et effectivement suivies, sur la situation sur le marché du travail (emploi, formation, chômage, inactivité) à différentes périodes allant de l'entrée au chômage (PAPA₀₁) à la deuxième interrogation, sur les rapports avec les services de l'emploi et les comportements vis-à-vis de la recherche d'emploi. L'enquête a recueilli des éléments d'appréciation de la situation socio-économique, parmi lesquels les problèmes liés aux déplacements. Les personnes interrogées étaient également invitées à exprimer leur opinion sur les entretiens, le dispositif et les institutions rencontrées, en premier lieu l'ANPE. Les réponses ont été redressées en tenant compte, notamment, du statut vis-à-vis de l'ANPE au moment de l'enquête et des actions et prestations réalisées dans le cadre de l'agence entre septembre 2002 et mars 2004.

Les réponses ont été complétées par des données administratives fournies par l'ANPE : fichier historique des demandes d'emploi et application Prestamesures. Ces données couvrent les 18 mois suivant le PAPA₀₂ (soit un peu au-delà de la seconde interrogation). Ces informations sont également disponibles sur la période entre le PAPA₀₁ et le PAPA₀₂. Le suivi de cette cohorte permet de retracer le déroulement du PAP tel qu'il se présente pour les individus : succession d'événements relevant du dispositif (entretiens, prestations, formations...), relations au marché du travail (reprise d'emploi, contacts avec un employeur,...).

Les résultats de l'enquête ne donnent pas en eux-mêmes d'indications quant à l'efficacité du PAP-ND, faute de groupe - témoin auquel comparer les bénéficiaires. La dégradation de la conjoncture à partir de 2001 a certainement influencé la mise en œuvre du programme et complique l'évaluation de ses résultats. D'une part, l'ANPE et ses partenaires ont dû accueillir des flux croissants de demandeurs d'emploi. D'autre part, les débouchés vers l'emploi se sont restreints, du fait de la situation dégradée du marché du travail.

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15,
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61)

Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)

Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira

et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant,

Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi,

de la cohésion sociale et du logement.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française,

124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00.

Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €,

CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TIM (HT) : 123 €,

hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi,

de la cohésion sociale et du logement.

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 1253 - 1545.

Références :

[1] Rack C. (2005), « L'Agence nationale pour l'emploi et ses clients entre 1999 et 2003 », *Premières synthèses*, Dares, n°30.3, juillet.

[2] Debauche E., Jugnot S. (2005), « Le projet d'action personnalisé du demandeur d'emploi : un accompagnement individualisé de masse », *Premières synthèses*, Dares, n°30.2, juillet.

[3] Klein T., Pommier P. (2003), « Le PAP après six mois de chômage : quel nouveau départ pour les demandeurs d'emploi ? », *Premières synthèses*, Dares, n°45.2, novembre.

DES EMPLOIS OCCUPÉS PROCHES DES EMPLOIS RECHERCHÉS

Dans plus de 40% des cas, les emplois occupés début 2004 sont des contrats courts, contrats aidés ou intérim (tableau 6). Malgré la proportion importante de statuts précaires, plus de neuf personnes sur dix pensent rester en emploi à l'horizon de deux ans, qu'il s'agisse ou non du même emploi. Ce résultat peut paraître d'autant plus élevé que 61 % n'avaient occupé aucun emploi dans la période de chômage qui a précédé l'entretien de septembre 2002.

Si 75 % des personnes interrogées estiment que l'emploi correspond à l'emploi recherché, elles sont 33 % à se juger surqualifiées pour le poste occupé.

Une personne sur deux déclare un salaire mensuel net supérieur à 1 000 € ce qui correspond au Smic sur la base de 39 heures, mais 29 % gagnent moins de 800 euros, en raison notamment d'un travail à temps partiel. Avec les compléments éventuels d'allocation chômage pour ceux qui sont en activité réduite, les revenus du conjoint (qui travaille dans 77 % des cas), les allocations familiales ou logement (qui concernent respectivement 27 % et 15 % des ménages), le niveau de vie médian par unité de consommation du ménage dépasse 1 100 euros par mois. Néanmoins, début 2004, 14 % des personnes en emploi vivent sous le seuil de pauvreté et 19 % déclarent connaître des fins de mois difficiles. 49 % jugent que leur situation financière est meilleure qu'au moment de leur inscription à l'ANPE, alors que 22 % jugent qu'elle s'est détériorée.

Ceux qui sont jugés les plus « employables » par les conseillers de l'ANPE, les plus diplômés et les personnes classées en libre accès à l'issue de l'entretien PAPA2, occupent les emplois avec les meilleurs critères de qualité : CDI, temps complet, forte adéquation avec l'emploi recherché, salaire supérieur à 1 000 euros et poste de travail en rapport avec la qualification de la personne.

En revanche, ceux qui étaient au RMI en septembre 2002 occupent le plus souvent des emplois avec des caractéristiques plus dégradées. Ils sont souvent en CDD ou en emploi aidé, à temps partiel, et manifestent un fort sentiment de déclassement. Malgré cela, ils sont aussi optimistes pour ce qui est de la durabilité de leur insertion professionnelle.

Les femmes et les seniors occupent, dans près d'un cas sur deux, un emploi à temps partiel. Peu surprenant, dans ces conditions, qu'ils perçoivent aussi des salaires inférieurs à la moyenne.

Les personnes en accompagnement renforcé après l'entretien PAPA2, semblent occuper des emplois qui correspondent moins à leur projet initial. 67% d'entre elles estiment que leur emploi correspond à ce qu'elles recherchaient, contre 75% pour la moyenne des personnes en emploi. Il s'agit des usagers pour lesquels les agents de l'ANPE ou de ses co-traitants (APEC, missions locales, CAP Emploi) s'engageaient à mobiliser des moyens plus importants. Le service public de l'emploi les incite vraisemblablement à adapter leur recherche d'emploi aux possibilités offertes. De fait, 69 % des travailleurs ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé disent avoir modifié leur comportement de recherche d'emploi, contre 62 % des l'ensemble des personnes en emploi début 2004.

Tableau A
Caractéristiques de l'emploi occupé début 2004

En pourcentage											
	À son compte	CDI	CDD	Intérim	Contrat aidé	Temps partiel	Employé au-dessous de son niveau de compétence	Emploi correspond à un emploi cherché	Pense rester en emploi dans les deux ans	Salaire médian (euros)	Revenu médian par UC (euros)
Ensemble	6	48	25	11	7	31	33	75	92	1000	1100
Moins de 25 ans	1	44	26	16	12	25	36	66	92	991	1067
25 à 49 ans	7	49	25	10	6	31	32	77	93	1050	1100
50 ans ou plus	12	50	18	6	12	49	35	80	88	854	1172
Homme	9	48	21	14	7	17	35	75	92	1143	1111
Femme	4	49	29	8	8	44	32	75	92	915	1089
Niveau d'offre de services à l'entretien PAPA0											
Libre accès	5	51	26	10	5	29	26	80	92	1050	1143
Appui Individualisé	8	45	24	14	7	31	38	75	92	1000	1100
Accompagnement Renforcé	4	53	24	5	13	36	35	67	92	980	1016
Niveau de formation initiale											
Niveau I, II ou III	9	51	29	7	4	22	40	80	93	1250	1389
Niveau IV	5	53	20	11	8	31	37	74	93	1000	1150
Niveau V	7	42	27	13	8	29	31	73	92	1000	1040
Niveau Vbis, VI	2	53	21	11	9	46	26	74	92	838	889
RMI en Septembre 2002	9	21	35	15	21	56	49	53	91	800	915
Indemnisation en sep 2002											
Non indemnisé	4	46	28	11	9	35	38	72	93	1000	1075
Indemnisé	7	49	24	11	7	30	32	76	92	1015	1100

Champ : bénéficiaires de l'entretien PAPA2 qui occupent un emploi début 2004.

Lecture : 6 % des bénéficiaires de l'entretien PAPA2 sont à leur compte; ils sont 12 % parmi les 50 ans ou plus.

Source : Dares, enquête PAPA2.